

## MÉMOIRE # 005

29 mai 2016, Québec

À qui de droit,

Par le présent document, le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste désire présenter sa vision 2040 du quartier afin de l'intégrer dans la planification globale de la Ville de Québec, dans le cadre de la consultation pour le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec. Cette vision a été adoptée par la résolution CA-16-09 adoptée le 16 février 2016.

Le CA du conseil de quartier désire réaffirmer l'importance de la vision d'écoquartier du quartier St-Jean-Baptiste. Reprenant les termes de la Vision 2040 de la Ville de Québec, le conseil souhaite ainsi démontrer comment la vision de la Ville peut se transposer à l'échelle plus locale, à l'échelle d'un quartier, et souligner les effets qu'a une telle vision. De plus, le conseil liste aussi une série de pistes d'actions concrètes permettant l'atteinte de cette vision pour 2040.

En espérant que ce mémoire vous soit utile et vous aiguille sur les enjeux qui touchent les citoyens de notre quartier.

Véronique Samson,  
Administratrice  
Au nom du CA du Conseil de Quartier de Saint-Jean-Baptiste

1.1 « EN 2040, LE QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE SERA CONNU COMME ETANT LE PREMIER ECOQUARTIER DE LA VILLE DE QUEBEC. »

## 2 Faire du quartier Saint-Jean-Baptiste un milieu de vie :

- accueillant pour tous et adapté à tous, riche d'une forte mixité sociale, offrant un bâti de qualité, c'est-à-dire en bon état et architecturalement stimulant, tout en restant ouvert à une densification douce socialement acceptable, en quelque sorte un **milieu de vie attractif**;

- assurant une large diversité de fonctions résidentielles, commerciales, institutionnelles, culturelles et récréatives, accessibles à tous, pour une vie locale complète et animée, articulée autour d'une artère commerciale vivante où le caractère touristique du quartier est mis en valeur, en quelque sorte un **milieu de vie dynamique**;

- priorisant l'usage des transports actifs, ainsi que l'intermodalité et la multimodalité des transports, tant par la diversité de l'offre des services que par des aménagements sécuritaires pensés avant tout à l'échelle du piéton, selon une logique de vulnérabilité, pour un quartier où tous les modes de transport auraient leur place, en quelque sorte un **milieu de vie performant**;

- authentique et unique par la conservation et la mise en valeur de son patrimoine bâti, immatériel et naturel, renforcé par des espaces publics de qualité, des rues intimes et vivantes, et des espaces d'expression culturels et artistiques, en quelque sorte un **milieu de vie durable**;

- confortable en toute saison, jouissant d'un bon entretien et de mesures de verdissement, exempt de pollution et d'îlots de chaleur, valorisant les matières résiduelles, en quelque sorte un **milieu de vie résilient**;

- solidaire et fier, uni autour d'un fort sentiment d'appartenance, impliqué dans la vie démocratique de la Ville, connecté à ses partenaires et aux quartiers voisins, résolument tourné vers la vie communautaire, gardant ses résidents et ses usagers au cœur de ses décisions, tout en tirant profit des nouvelles technologies de l'information et des communications afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes (concept de "ville intelligente"), en quelque sorte un **milieu de vie efficient**.

### **2.1 POUR UN MILIEU DE VIE ATTRACTIF, IL FAUT...**

- adapter les programmes d'accès à la propriété et de rénovation des bâtiments existants aux réalités du quartier Saint-Jean-Baptiste;
- préserver l'abordabilité et l'accessibilité des logements (logement social);
- évaluer l'acceptabilité sociale de tous les projets de densification du quartier;
- poursuivre la lutte aux graffitis indésirables.

### **2.2 POUR UN MILIEU DE VIE DYNAMIQUE, IL FAUT...**

- mettre en place des programmes de mise en valeur de la rue Saint-Jean extra-muros afin d'en faire un attrait suprarégional, tout en assurant une desserte adéquate du quartier;
- renforcer le potentiel touristique du quartier;
- restreindre la circulation automobile sur la rue Saint-Jean (entre l'avenue Turnbull et l'avenue Honoré-Mercier) en limitant l'accès aux piétons, aux cyclistes, aux services de transport en commun, aux services d'urgence et aux services de livraison;
- réviser le contingentement commercial;
- envisager une nouvelle catégorie fiscale pour les commerces de proximité.

### **2.3 POUR UN MILIEU DE VIE PERFORMANT, IL FAUT...**

- encourager la mobilité durable en préservant une bonne desserte en transport collectif, en favorisant l'utilisation du vélo et de la marche (efficacité des déplacements, maillage des itinéraires piétons et cyclables, stationnements pour vélos, etc.);
- développer un réflexe piéton et cycliste pour chaque réaménagement de rue (larges trottoirs, avancées de trottoirs aux intersections, zones de traversées sécurisées, etc.);
- donner la priorité aux piétons lors d'un appel de traverse aux feux de circulation dès la première séquence;
- mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation;
- abaisser la vitesse de circulation des véhicules motorisés à 30 km/h dans les rues résidentielles du quartier;
- encourager le développement de rues partagées.

### **2.4 POUR UN MILIEU DE VIE DURABLE, IL FAUT...**

- préserver et valoriser le patrimoine bâti, immatériel et naturel du quartier, particulièrement de l'église Saint-Jean-Baptiste, de l'enclos Saint-Matthew et de la falaise en bordure des rues Saint-Réal et Lavigueur;
- mettre en place un programme de verdissement des infrastructures publiques (bâtiments publics, trottoirs, bordures de rues, parcs);
- encourager l'agriculture urbaine (toits, portes cochères, parcs, serres etc.) par la mise en place de programmes ou de jardins communautaires;
- enfouir les fils électriques;
- alléger les règles de l'art urbain afin de favoriser l'expression artistique sous de nouvelles formes;

- diffuser les outils déjà existants de mise en valeur culturelle du quartier;
- développer une signature visuelle unique au quartier (mobilier urbain, utilités publiques, etc.).

#### **2.5 POUR UN MILIEU DE VIE RESILIENT, IL FAUT...**

- mettre en place des mesures concrètes pour la lutte aux îlots de chaleur ;
- travailler en collaboration avec les services de la Ville pour un meilleur contrôle des eaux de ruissellement (toits verts, ouvrages de rétention des eaux de pluie verts, bassin de rétention, perméabilisation des places publiques/stationnements etc.);
- poursuivre les efforts de mobilisation citoyenne pour la suppression des poussières provenant du Port de Québec;
- mettre en place une gestion environnementale efficace des matières résiduelles, intégrant le compostage des matières organiques et une valorisation du recyclage (par exemple, par un système de récupération collectif du verre).

#### **2.6 POUR UN MILIEU DE VIE EFFICIENT, IL FAUT...**

- mettre à profit l'expérience du Conseil de quartier et de ses partenaires pour favoriser la participation citoyenne dans les prises de décision en urbanisme et dans l'aménagement du territoire;
- étendre le processus d'approbation référendaire a tous les règlements de zonage y compris ceux adopté à la suite de l'adoption d'un plan d'urbanisme et d'un PPU;
- s'inspirer de nouvelles technologies de participation citoyenne (par exemple, la plateforme de consultation potluck) pour bonifier les démarches.

### **3 Pour plus d'informations, lire le plan d'action 2016-2018.**